

HONORAIRES

TRANSACTION - VENTE

PRIX

Perception minimale de 2 500 €

Jusqu'à 50 000 € -----	7 % TTC
50 001 à 100 000 € -----	6 % TTC
100 001 à 200 000 € -----	5,5 % TTC
Au-delà de 200 000 € -----	5 % TTC

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur
et payables au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

ESTIMATION

(Succession...) : 140 €

Estimation avec mise en vente à l'agence : Gratuit

Compte séquestre Transaction
BANQUE POPULAIRE DES ALPES
N° 32051535601